
ENTENTE OISE-AISNE
Syndicat mixte EPTB

Comité syndical du 13 octobre 2020

Délibération n°20-39 relative à l'élection du Président

TITULAIRES PRÉSENTS : 28

M. Olivier ANTY ; Mme Dominique ARNOULD ; M. Renaud AVERLY ; M. Jean-Marc BRIOIS ; Mme Nicole COLIN ; M. Hubert COMPERE ; M. Hervé CORVISIER ; M. Jean-Jacques DAUBRESSE ; M. Eric DE VALROGER ; M. Philippe DUCAT ; M. Patrick DUMON ; M. Hervé GIRARD ; Mme Chantal HENRIET ; M. Dominique IGNASZAK ; M. Jean-François LAMORLETTE ; M. Thierry MACHINET ; Mme Monique MERIZIO ; M. Benjamin OURY ; Mme Arlette PALANSON ; M. Patrick PELLETIER ; M. Christian PONSIGNON ; M. Gérard SEIMBILLE ; M. Julien SIMEON ; M. Franck SUPERBI ; M. Jean-Jacques THOMAS ; M. Morgan TOUBOUL ; M. Jean-Louis VAN DE KAPELLE ; Mme Chantal VILLALARD ;

SUPLÉANTS REPRÉSENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 4

M. Bernard BAILLEUL ; M. Philippe BASSET ; Mme Nathalie JORAND ; M. Michel RAYROLE ;

TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

Mme Dominique ARNOULD a reçu pouvoir de Mme Michèle LARANGE-LOZANO ;
M. Renaud AVERLY a reçu pouvoir de M. Yann DUGARD ;
M. Jean-François LAMORLETTE a reçu pouvoir de Mme Isabelle JOCHYMSKI ;
Mme Arlette PALANSON a reçu pouvoir de Mme Danielle COMBE ;
Mme Chantal VILLALARD a reçu pouvoir de M. Daniel DESSE ;

Nombre total de délégués : 51

Quorum : 17

Nombre de délégués présents : 32

Nombre de suffrages : 37

L'Entente Oise Aisne est un syndicat mixte ouvert dont les membres ont des EPCI à fiscalité propre, de syndicats mixtes fermés, des départements et des régions. Les statuts prévoient que le mandat du président court pendant la durée du mandat qu'il tient de la collectivité qu'il représente. M. SEIMBILLE, président depuis 2018, représentait le Conseil départemental du Val d'Oise. Mais suite aux élections municipales et communautaires, il est dorénavant représentant de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise et ne représente plus le conseil départemental. Ainsi, son mandat tombe et il convient de procéder à l'élection du président.

VU les articles 17.1.1 et 17.2 des statuts,

LE COMITÉ SYNDICAL,

- **A élu** Monsieur Gérard SEIMBILLE en tant que président à bulletins secrets (par 33 voix ; 2 votes nuls et 2 votes blancs)

Fait et délibéré, à MARLE, le 13 octobre 2020



JEAN-MICHEL CORNET
2020.10.14 14:13:14 +0200
Ref:20201014_121931_1-1-O
Signature numérique
Directeur des Services

ENTENTE OISE-AISNE
Syndicat mixte EPTB

Comité syndical du 13 octobre 2020

Délibération n°20-40 relative à l'élection des premier et deuxième vice-présidents

TITULAIRES PRÉSENTS : 28

M. Olivier ANTY ; Mme Dominique ARNOULD ; M. Renaud AVERLY ; M. Jean-Marc BRIOIS ; Mme Nicole COLIN ; M. Hubert COMPERE ; M. Hervé CORVISIER ; M. Jean-Jacques DAUBRESSE ; M. Eric DE VALROGER ; M. Philippe DUCAT ; M. Patrick DUMON ; M. Hervé GIRARD ; Mme Chantal HENRIET ; M. Dominique IGNASZAK ; M. Jean-François LAMORLETTE ; M. Thierry MACHINET ; Mme Monique MERIZIO ; M. Benjamin OURY ; Mme Arlette PALANSON ; M. Patrick PELLETIER ; M. Christian PONSIGNON ; M. Gérard SEIMBILLE ; M. Julien SIMEON ; M. Franck SUPERBI ; M. Jean-Jacques THOMAS ; M. Morgan TOUBOUL ; M. Jean-Louis VAN DE KAPELLE ; Mme Chantal VILLALARD ;

SUPPLÉANTS REPRÉSENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 4

M. Bernard BAILLEUL ; M. Philippe BASSET ; Mme Nathalie JORAND ; M. Michel RAYROLE ;

TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

Mme Dominique ARNOULD a reçu pouvoir de Mme Michèle LARANGE-LOZANO ;
M. Renaud AVERLY a reçu pouvoir de M. Yann DUGARD ;
M. Jean-François LAMORLETTE a reçu pouvoir de Mme Isabelle JOCHYMSKI ;
Mme Arlette PALANSON a reçu pouvoir de Mme Danielle COMBE ;
Mme Chantal VILLALARD a reçu pouvoir de M. Daniel DESSE ;

Nombre total de délégués : 51

Quorum : 17

Nombre de délégués présents : 32

Nombre de suffrages : 37

Les statuts prévoient qu'en cas d'élection du président, les deux vice-présidents perdent de fait leur mandat. Il convient de procéder à leur élection.

VU les articles 17.1.2 et 17.2 des statuts,

LE COMITÉ SYNDICAL,

- **A élu** Monsieur Dominique IGNASZAK en tant que Premier Vice-Président (par 32 voix, 4 votes blancs et 1 vote nul)
- **A élu** Monsieur Renaud AVERLY en tant que deuxième Vice-Président (par 30 voix, 3 voix à Monsieur Jean-Louis VAN DE KAPELLE et 4 votes blancs)

Fait et délibéré, à MARLE, le 13 octobre 2020



JEAN-MICHEL CORNET
2020.10.14 14:13:26 +0200
Ref:20201014_122044_1-1-O
Signature numérique
L'agent

Jean-Michel CORNET

ENTENTE OISE-AISNE
Syndicat mixte EPTB

Comité syndical du 13 octobre 2020

Délibération n°20-41 relative à l'élection des présidents des commissions hydrographiques

TITULAIRES PRÉSENTS : 28

M. Olivier ANTY ; Mme Dominique ARNOULD ; M. Renaud AVERLY ; M. Jean-Marc BRIOIS ; Mme Nicole COLIN ; M. Hubert COMPERE ; M. Hervé CORVISIER ; M. Jean-Jacques DAUBRESSE ; M. Eric DE VALROGER ; M. Philippe DUCAT ; M. Patrick DUMON ; M. Hervé GIRARD ; Mme Chantal HENRIET ; M. Dominique IGNASZAK ; M. Jean-François LAMORLETTE ; M. Thierry MACHINET ; Mme Monique MERIZIO ; M. Benjamin OURY ; Mme Arlette PALANSON ; M. Patrick PELLETIER ; M. Christian PONSIGNON ; M. Gérard SEIMBILLE ; M. Julien SIMEON ; M. Franck SUPERBI ; M. Jean-Jacques THOMAS ; M. Morgan TOUBOUL ; M. Jean-Louis VAN DE KAPPELLE ; Mme Chantal VILLALARD ;

SUPPLÉANTS REPRÉSENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 4

M. Bernard BAILLEUL ; M. Philippe BASSET ; Mme Nathalie JORAND ; M. Michel RAYROLE ;

TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

Mme Dominique ARNOULD a reçu pouvoir de Mme Michèle LARANGE-LOZANO ;
M. Renaud AVERLY a reçu pouvoir de M. Yann DUGARD ;
M. Jean-François LAMORLETTE a reçu pouvoir de Mme Isabelle JOCHYMSKI ;
Mme Arlette PALANSON a reçu pouvoir de Mme Danielle COMBE ;
Mme Chantal VILLALARD a reçu pouvoir de M. Daniel DESSE ;

Nombre total de délégués : 51

Quorum : 17

Nombre de délégués présents : 32

Nombre de suffrages : 37

Le bassin Oise Aisne est subdivisé en 15 commissions hydrographiques qui représentent autant d'instances de concertation et d'élaboration des programmes d'actions sur les territoires. Ces commissions sont ouvertes dès lors qu'au moins un EPCI adhérent est concerné en tout ou partie par ledit territoire. Au vu des adhésions à ce stade, seules 12 commissions sont ouvertes. Parmi ces 12 commissions, 4 sont présidées par des conseillers départementaux dont le mandat court jusqu'en mars 2021.

Ainsi, seules 8 présidences de commissions sont à attribuer.

Les présidents de commissions sont membres du Bureau.

VU les articles 17.1.3 et 17.2 des statuts,

LE COMITÉ SYNDICAL,

- **A élu** aux présidences de commissions hydrographiques :
 - **Oise Confluence** : Madame Chantal VILLALARD (par 10 voix et 1 abstention)
 - **Thérain** : M. Jean-Jacques DAUBRESSE (par 3 voix et 1 abstention)
 - **Automne** : M. Benjamin OURY (par 3 voix et 1 abstention)
 - **Oise Aronde** : M. Eric DE VALROGER (par 5 voix et 1 abstention)
 - **Oise Moyenne** : M. Thibaut DELAVENNE (par 7 voix et 1 abstention)
 - **Oise Amont** : M. Jean-Jacques THOMAS (à l'unanimité, 5 voix)
 - **Aisne Aval** : M. Franck SUPERBI (par 4 voix et 1 abstention)
 - **Aisne Vesle Suipe** : M. Hervé GIRARD (à l'unanimité, 8 voix)

Fait et délibéré, à MARLE, le 13 octobre 2020



JEAN-MICHEL CORNET
2020.10.14 14:13:16 +0200
Ref:20201014_122156_1-1-O
Signature numérique
L'agent

Jean-Michel CORNET

ENTENTE OISE-AISNE
Syndicat mixte EPTB

Comité syndical du 13 octobre 2020

Délibération n°20-42 relative à l'élection des autres membres du Bureau

TITULAIRES PRÉSENTS : 28

M. Olivier ANTY ; Mme Dominique ARNOULD ; M. Renaud AVERLY ; M. Jean-Marc BRIOIS ; Mme Nicole COLIN ; M. Hubert COMPERE ; M. Hervé CORVISIER ; M. Jean-Jacques DAUBRESSE ; M. Eric DE VALROGER ; M. Philippe DUCAT ; M. Patrick DUMON ; M. Hervé GIRARD ; Mme Chantal HENRIET ; M. Dominique IGNASZAK ; M. Jean-François LAMORLETTE ; M. Thierry MACHINET ; Mme Monique MERIZIO ; M. Benjamin OURY ; Mme Arlette PALANSON ; M. Patrick PELLETIER ; M. Christian PONSIGNON ; M. Gérard SEIMBILLE ; M. Julien SIMEON ; M. Franck SUPERBI ; M. Jean-Jacques THOMAS ; M. Morgan TOUBOUL ; M. Jean-Louis VAN DE KAPELLE ; Mme Chantal VILLALARD ;

SUPLÉANTS REPRÉSENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 4

M. Bernard BAILLEUL ; M. Philippe BASSET ; Mme Nathalie JORAND ; M. Michel RAYROLE ;

TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

Mme Dominique ARNOULD a reçu pouvoir de Mme Michèle LARANGE-LOZANO ;
M. Renaud AVERLY a reçu pouvoir de M. Yann DUGARD ;
M. Jean-François LAMORLETTE a reçu pouvoir de Mme Isabelle JOCHYMSKI ;
Mme Arlette PALANSON a reçu pouvoir de Mme Danielle COMBE ;
Mme Chantal VILLALARD a reçu pouvoir de M. Daniel DESSE ;

Nombre total de délégués : 51

Quorum : 17

Nombre de délégués présents : 32

Nombre de suffrages : 37

Le Bureau est composé du président, des deux vice-présidents et des présidents de commissions hydrographiques. Les statuts prévoient que le Bureau est paritaire entre, d'une part, les représentants des EPCI et syndicats mixtes fermés, d'autre part, les représentants des départements et régions.

À ce stade des élections, il convient de dénombrer les membres du Bureau et procéder, le cas échéant, à l'élection de délégués dits « paritaires » pour atteindre l'équilibre.

VU les articles 17.1.4 et 17.2 des statuts,

VU les délibérations 20-39, 20-40 et 20-41,

LE COMITÉ SYNDICAL,

- **A élu** (13 voix et une abstention) les autres membres du Bureau, pour assurer une représentation paritaire, comme suit :
 - Mme Dominique ARNOULD
 - Mme Arlette PALANSON

Fait et délibéré, à MARLE, le 13 octobre 2020



JEAN-MICHEL CORNET
2020.10.14 14:13:10 +0200
Ref:20201014_122258_1-1-O
Signature numérique
Directeur des Services

Jean-Michel CORNET

ENTENTE OISE-AISNE
Syndicat mixte EPTB

Comité syndical du 13 octobre 2020

Délibération n°20-43 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres

TITULAIRES PRÉSENTS : 28

M. Olivier ANTY ; Mme Dominique ARNOULD ; M. Renaud AVERLY ; M. Jean-Marc BRIOIS ; Mme Nicole COLIN ; M. Hubert COMPERE ; M. Hervé CORVISIER ; M. Jean-Jacques DAUBRESSE ; M. Eric DE VALROGER ; M. Philippe DUCAT ; M. Patrick DUMON ; M. Hervé GIRARD ; Mme Chantal HENRIET ; M. Dominique IGNASZAK ; M. Jean-François LAMORLETTE ; M. Thierry MACHINET ; Mme Monique MERIZIO ; M. Benjamin OURY ; Mme Arlette PALANSON ; M. Patrick PELLETIER ; M. Christian PONSIGNON ; M. Gérard SEIMBILLE ; M. Julien SIMEON ; M. Franck SUPERBI ; M. Jean-Jacques THOMAS ; M. Morgan TOUBOUL ; M. Jean-Louis VAN DE KAPPELLE ; Mme Chantal VILLALARD ;

SUPPLÉANTS REPRÉSENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 4

M. Bernard BAILLEUL ; M. Philippe BASSET ; Mme Nathalie JORAND ; M. Michel RAYROLE ;

TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

Mme Dominique ARNOULD a reçu pouvoir de Mme Michèle LARANGE-LOZANO ;
M. Renaud AVERLY a reçu pouvoir de M. Yann DUGARD ;
M. Jean-François LAMORLETTE a reçu pouvoir de Mme Isabelle JOCHYMSKI ;
Mme Arlette PALANSON a reçu pouvoir de Mme Danielle COMBE ;
Mme Chantal VILLALARD a reçu pouvoir de M. Daniel DESSE ;

Nombre total de délégués : 51

Quorum : 17

Nombre de délégués présents : 32

Nombre de suffrages : 37

VU l'article L1411-5 du CGCT,

LE COMITÉ SYNDICAL, à la majorité (une abstention)

- **A élu** par les membres de la Commission d'appel d'offres comme suit :

- Le Président,

Titulaires :

M. Renaud AVERLY
M. Jean-Jacques THOMAS
M. Dominique IGNASZAK
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Hervé GIRARD

Suppléants :

M. Dominique ARNOULD
M. Franck SUPERBI
M. Jean-François LAMORLETTE
Mme Alette PALANSON
M. Eric DE VALROGER

Fait et délibéré, à MARLE, le 13 octobre 2020



JEAN-MICHEL CORNET
2020.10.14 14:13:19 +0200
Ref:20201014_122351_1-1-O
Signature numérique
Directeur des Services

Jean-Michel CORNET

ENTENTE OISE-AISNE
Syndicat mixte EPTB

Comité syndical du 13 octobre 2020

Délibération n°20-44 relative à l'élection des représentants extérieurs

TITULAIRES PRÉSENTS : 28

M. Olivier ANTY ; Mme Dominique ARNOULD ; M. Renaud AVERLY ; M. Jean-Marc BRIOIS ; Mme Nicole COLIN ; M. Hubert COMPERE ; M. Hervé CORVISIER ; M. Jean-Jacques DAUBRESSE ; M. Eric DE VALROGER ; M. Philippe DUCAT ; M. Patrick DUMON ; M. Hervé GIRARD ; Mme Chantal HENRIET ; M. Dominique IGNASZAK ; M. Jean-François LAMORLETTE ; M. Thierry MACHINET ; Mme Monique MERIZIO ; M. Benjamin OURY ; Mme Arlette PALANSON ; M. Patrick PELLETIER ; M. Christian PONSIGNON ; M. Gérard SEIMBILLE ; M. Julien SIMEON ; M. Franck SUPERBI ; M. Jean-Jacques THOMAS ; M. Morgan TOUBOUL ; M. Jean-Louis VAN DE KAPELLE ; Mme Chantal VILLALARD ;

SUPLÉANTS REPRÉSENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 4

M. Bernard BAILLEUL ; M. Philippe BASSET ; Mme Nathalie JORAND ; M. Michel RAYROLE ;

TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

Mme Dominique ARNOULD a reçu pouvoir de Mme Michèle LARANGE-LOZANO ;
M. Renaud AVERLY a reçu pouvoir de M. Yann DUGARD ;
M. Jean-François LAMORLETTE a reçu pouvoir de Mme Isabelle JOCHYMSKI ;
Mme Arlette PALANSON a reçu pouvoir de Mme Danielle COMBE ;
Mme Chantal VILLALARD a reçu pouvoir de M. Daniel DESSE ;

Nombre total de délégués : 51

Quorum : 17

Nombre de délégués présents : 32

Nombre de suffrages : 37

L'Entente Oise Aisne est membre d'un certain nombre d'organismes extérieurs et de commissions. Elle est, en tant qu'EPTB, membre de droit des commissions locales de l'eau des SAGE.

Il convient de procéder à l'élection des représentants de l'Entente dans ces différentes instances. Les élus sont informés que le CEPRI tient ses assemblées générales en région parisienne ; la SPL XDEMAT tient ses assemblées générales à Troyes ; France Dignes tient ses assemblées générales à Grenoble ; le CNAS tient ses assemblées générales à Bruay-la-Buissière (62).

VU :

- Les adhésions au CEPRI, à la SPL XDEMAT, à France Dignes, au CNAS ;
- L'arrêté n°2010-407 du 15 avril du Préfet de région Ile-de-France reconnaissant l'Entente Oise Aisne EPTB ;
- L'article L213-12 du Code de l'environnement relatif aux EPTB et leurs missions ;
- Les articles R565-5 et suivants du Code de l'environnement relatifs aux commissions départementales des risques naturels majeurs ;

LE COMITÉ SYNDICAL, à la majorité (une abstention)

- **A élu** les représentants comme suit :

SAGE Aisne Vesle Suipe : M. Hervé GIRARD

SAGE Oise Aronde : M. Jean-Louis VAN DE KAPELLE

SAGE Automne : M. Benjamin OURY

SAGE Nonette : Mme Nicole COLIN

SAGE de la Brèche : M. Gérard SEIMBILLE

SAGE Oise moyenne :
titulaire suppléant
M. Dominique IGNASZAK M. Thibaut DELAVENNE

CEPRI

titulaire suppléant
M. Gérard SEIMBILLE Mme Monique MERIZIO

SPL XDEMAT

M. Jean-François LAMORLETTE

France Dignes

titulaire suppléant
M. Jean-Louis VAN DE KAPELLE M. Eric DE VALROGER

CDRNM :

Pour l'Aisne : M. Dominique IGNASZAK

Pour les Ardennes : Mme Dominique ARNOULD

Pour la Meuse : M. Hervé CORVISIER

Pour l'Oise : M. Jean-Jacques DAUBRESSE

Pour le Val d'Oise : Mme Monique MERIZIO

Pour les Yvelines : Mme Monique MERIZIO

CNAS

Mme Monique MERIZIO

Comité de bassin

M. Gérard SEIMBILLE

Fait et délibéré, à MARLE, le 13 octobre 2020



JEAN-MICHEL CORNET
2020.10.14 14:13:12 +0200
Ref:20201014_122437_1-1-O
Signature numérique
Directeur des Services

ENTENTE OISE-AISNE
Syndicat mixte EPTB

Comité syndical du 13 octobre 2020

Délibération n°20-45 relative aux délégations données au Président

TITULAIRES PRÉSENTS : 28

M. Olivier ANTY ; Mme Dominique ARNOULD ; M. Renaud AVERLY ; M. Jean-Marc BRIOIS ; Mme Nicole COLIN ; M. Hubert COMPERE ; M. Hervé CORVISIER ; M. Jean-Jacques DAUBRESSE ; M. Eric DE VALROGER ; M. Philippe DUCAT ; M. Patrick DUMON ; M. Hervé GIRARD ; Mme Chantal HENRIET ; M. Dominique IGNASZAK ; M. Jean-François LAMORLETTE ; M. Thierry MACHINET ; Mme Monique MERIZIO ; M. Benjamin OURY ; Mme Arlette PALANSON ; M. Patrick PELLETIER ; M. Christian PONSIGNON ; M. Gérard SEIMBILLE ; M. Julien SIMEON ; M. Franck SUPERBI ; M. Jean-Jacques THOMAS ; M. Morgan TOUBOUL ; M. Jean-Louis VAN DE KAPELLE ; Mme Chantal VILLALARD ;

SUPLÉANTS REPRÉSENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 4

M. Bernard BAILLEUL ; M. Philippe BASSET ; Mme Nathalie JORAND ; M. Michel RAYROLE ;

TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

Mme Dominique ARNOULD a reçu pouvoir de Mme Michèle LARANGE-LOZANO ;
M. Renaud AVERLY a reçu pouvoir de M. Yann DUGARD ;
M. Jean-François LAMORLETTE a reçu pouvoir de Mme Isabelle JOCHYMSKI ;
Mme Arlette PALANSON a reçu pouvoir de Mme Danielle COMBE ;
Mme Chantal VILLALARD a reçu pouvoir de M. Daniel DESSE ;

Nombre total de délégués : 51

Quorum : 17

Nombre de délégués présents : 32

Nombre de suffrages : 37

VU :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;
- les statuts de l'Entente Oise-Aisne, notamment leurs articles 12.4, 14.4 et 15 ;
- la délibération 20-39, portant élection du Président ;

Considérant que, dans le souci d'une bonne administration de l'établissement et de l'efficacité de son action, il apparaît pertinent de confier au Président certaines des attributions relevant de la compétence de l'assemblée délibérante ;

Après avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité

- Délègue au profit du Président et pour la durée de son mandat, les attributions suivantes relevant de la compétence de l'organe délibérant :
 - procéder, dans la limite des crédits inscrits, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a) de l'article L2221-5-1 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 2 000 000 € ;

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes, dans la limite d'un montant de 100 000 € ;
 - créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de l'établissement ;
 - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € ;
 - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - intenter au nom de l'établissement les actions en justice ou défendre l'Entente dans les actions intentées contre elle ;
 - autoriser, au nom de l'établissement, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- Préciser que le Président peut déléguer sa signature dans les domaines susvisés dans les conditions prévues aux statuts ;
 - Rappeler que le Président doit, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, rendre compte de l'usage qu'il aura fait de la présente délégation de pouvoirs ;
 - Autoriser le Président ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré, à MARLE, le 13 octobre 2020



JEAN-MICHEL CORNET
2020.10.14 14:13:07 +0200
Ref:20201014_122524_1-1-O
Signature numérique
Directeur des Services

Jean-Michel CORNET

ENTENTE OISE-AISNE
Syndicat mixte EPTB

Comité syndical du 13 octobre 2020

Délibération n°20-46 relative aux délégations données au Bureau

TITULAIRES PRÉSENTS : 28

M. Olivier ANTY ; Mme Dominique ARNOULD ; M. Renaud AVERLY ; M. Jean-Marc BRIOIS ; Mme Nicole COLIN ; M. Hubert COMPERE ; M. Hervé CORVISIER ; M. Jean-Jacques DAUBRESSE ; M. Eric DE VALROGER ; M. Philippe DUCAT ; M. Patrick DUMON ; M. Hervé GIRARD ; Mme Chantal HENRIET ; M. Dominique IGNASZAK ; M. Jean-François LAMORLETTE ; M. Thierry MACHINET ; Mme Monique MERIZIO ; M. Benjamin OURY ; Mme Arlette PALANSON ; M. Patrick PELLETIER ; M. Christian PONSIGNON ; M. Gérard SEIMBILLE ; M. Julien SIMEON ; M. Franck SUPERBI ; M. Jean-Jacques THOMAS ; M. Morgan TOUBOUL ; M. Jean-Louis VAN DE KAPELLE ; Mme Chantal VILLALARD ;

SUPLÉANTS REPRÉSENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 4

M. Bernard BAILLEUL ; M. Philippe BASSET ; Mme Nathalie JORAND ; M. Michel RAYROLE ;

TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

Mme Dominique ARNOULD a reçu pouvoir de Mme Michèle LARANGE-LOZANO ;
M. Renaud AVERLY a reçu pouvoir de M. Yann DUGARD ;
M. Jean-François LAMORLETTE a reçu pouvoir de Mme Isabelle JOCHYMSKI ;
Mme Arlette PALANSON a reçu pouvoir de Mme Danielle COMBE ;
Mme Chantal VILLALARD a reçu pouvoir de M. Daniel DESSE ;

Nombre total de délégués : 51

Quorum : 17

Nombre de délégués présents : 32

Nombre de suffrages : 37

VU :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;
- les statuts de l'Entente Oise-Aisne, notamment leurs articles 12.4 et 14.4 ;
- les délibérations 20-39, 20-40, 20-41 et 20-42 portant élection de l'ensemble des membres du Bureau ;

Considérant que, dans le souci d'une bonne administration de l'établissement et de l'efficacité de son action, il apparaît pertinent de confier au Bureau certaines des attributions relevant de la compétence de l'assemblée délibérante ;

Après avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité

- **Donne** délégation au Bureau pour délibérer sur les matières suivantes :
 - Les décisions relatives à la gestion des opérations foncières (acquisitions, cessions et évictions) après avis des Domaines le cas échéant, dans le cadre des projets et stratégies mis en œuvre par l'Entente conformément aux orientations et principes qui auront été approuvés préalablement par le Comité syndical, notamment pour l'indemnisation des propriétaires et des exploitants agricoles ;

- **Donne** délégation au Bureau pour rendre les avis de l'EPTB ;
- **Demande** au Président de rendre compte lors de chaque réunion du Comité syndical des délibérations et travaux du Bureau.

Fait et délibéré, à MARLE, le 13 octobre 2020



JEAN-MICHEL CORNET
2020.10.14 14:13:05 +0200
Ref:20201014_122608_1-1-O
Signature numérique
Directeur des Services

Jean-Michel CORNET